



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance 27 septembre 2023 à 19h00 /**  
**2023ko irailaren 27ko biltzarra, arratseko 19:00ak**

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 septembre 2023 / 2023ko irailaren 21ea	27	17

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Laetitia LAC (ek) à Ann SIMON (i)  
Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)  
Murielle ARREGUI (k) à Anita LACARRA (ri)  
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)  
Thomas OYARZUN (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Xalbat GARAT (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)  
Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2023-63 Convention de passage et d'entretien de la voie verte de la Rhune avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques / Larrungo bide berdea pasaia uzteko eta zaintzeko Pirinio Atlantiko Departamenduko Kontseiluarekin hitzarmena**

Au titre de sa politique de développement du territoire, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est fixé comme objectif, le développement des mobilités douces (piétons, vélos, etc.) et a arrêté un programme d'actions pour ce faire.

Dans ce cadre, il a décidé d'aménager la véloroute de la Rhune qui relie Saint-Jean-de-Luz à Sare. Cet itinéraire se déroule sur des voiries à très faible trafic et en site propre chaque fois que possible. Dans ce dernier cas, l'itinéraire emprunte des chemins existants le plus possible, afin de ne pas générer de consommation d'espaces supplémentaires.

La voie verte qui chemine à flanc du massif jusqu'au Col de Saint-Ignace, est située sur les communes d'Ascain et de Sare. Cette voie verte est du domaine public de responsabilité communale ; elle constitue l'emprise d'un ancien tramway. Pour Ascain, il s'agit du tronçon de l'ancienne voie allant du croisement du chemin de Mixelenia jusqu'à la limite de la Commune de Sare en empruntant le chemin d'Etzegaraia.

Pour la section aménagée en voie verte, l'entretien courant et les travaux de grosses réparations sont la responsabilité du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Département sera propriétaire de l'ouvrage d'infrastructure construit par lui tandis que les deux Communes restent propriétaire de l'ensemble du domaine public communal. Elles mettent à disposition gratuite, au profit du Département, le domaine public utile aux travaux.

Le Département et les Communes s'engagent à laisser libre le passage des piétons et des cyclistes sur la voie verte.

Les Communes sont responsables de la prise de l'arrêté de circulation, pour par le Département, le statut de voie verte (utilisation limitée aux usages non motorisés, sauf secours, personnel d'entretien et propriétaires ou exploitant n'ayant pas d'autres possibilités d'accès).

Le Conseil Départemental propose une convention de passage et d'entretien de la véloroute de la Rhune ci-annexée constituant l'ensemble des engagements des différentes parties.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention de passage et d'entretien de la véloroute de la Rhune entre le Conseil Départemental, la Commune d'Ascain et la Commune de Sare ci-annexée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des documents afférents à cette délibération.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.  
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,  
Jean Louis FOURNIER



Handwritten signature in blue ink over the official seal.